

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 045479

Optique Autres

YK709

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9600

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

KHADRAOUI ned

Date de naissance :

29.05.1952

Adresse :

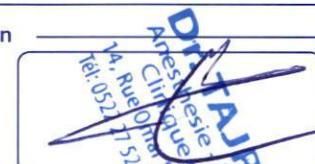
78 Rue Tnaker Imp sonia (A-M) CASA

Tél. : 0691978109

Total des frais engagés : 7296,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23.09.2020

Nom et prénom du malade : CHELAKAOUI Ben Hassi Safia Age: 48 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

25 SEP. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEILLIE 109.1.2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Remboursement des Actes
23/09/2015				<i>Dr. TAJRI M. Anesthésie - Réanimation Clinique des Princes 14, Rue Imam Shouk Casablanca Tél: 0522 75250 - INPE 0522 152827</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HADJ TAZI Dr. Tazi Mona 101 Rue Imam Kastalani Habous Casablanca - Tél: 05 22 30 53 85	23/09/2015	72.96,6

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
	</			



CLINIQUE DES PRINCES

M. CHAER KACI

DR. TAZI MECI
Anesthésie Réanimation
14, Rue Omar Slaoui - Casablanca
Tél: 0522 27 52 50 - INP: 09 113 2837

Sofia

Docteur :

Casablanca Le : 23/7/99

$674,00 \times 6 = 4044,00$
N° Vr pagut.



34 wts

MV

$744,00 \times 4 = 2976,00$
Janvier



18 wts

mid

$138,30 \times 2 = 276,60$
Aout



14 wts

S

flex

~ 1

DR. TAZI MECI
Anesthésie Réanimation
Clinique Des Princes
14, Rue Omar Slaoui - Casablanca
Tél: 0522 27 52 50 - INP: 09 113 2837

PHARMACIE HADJ TAZI

Dr. Tazi Mona

101 Rue Imam Kastalani Habous

Casablanca - Tél : 05 22 30 53 85

14, Rue Omar Slaoui - Casablanca

Tél.: (0522) 27 52 50 / 0600 04 40 58 - Fax : (0522) 27 61 32

www.cliniquedesprinces@menara.ma

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat -R.P.1.
 Ain sebâ Casablanca
 Lantus 100U/ml, inj b6 sty
 P.P.V : 744,00 DH

 6 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat -R.P.1.
 Ain sebâ Casablanca
 Lantus 100U/ml, inj b6 sty
 P.P.V : 744,00 DH

 6 118001 081615

1

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat -R.P.1.
 Ain sebâ Casablanca
 Lantus 100U/ml, inj b6 sty
 P.P.V : 744,00 DH

 6 118001 081615

PPV : 138,30 DH
 LOT : 630365
 PER : 08/21

PPV : 138,30 DH
 LOT : 630365
 PER : 08/21

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1

NovoRapid® FlexPen®
 100U/ml
 Solution injectable
 5 stylos pré-remplis de 3ml
 PPV : 647 DH

 6 118001 121304

8-9670-73-270-1